
TOPOGRAPHIE
ET
HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE
AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR
DON DIEGO DE HAEDO
ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL
DU ROYAUME DE SICILE

PAR
LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO
ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

(Suite. Voir les n^{os} 82, 83, 84 et 85.)

CHAPITRE XXVIII.

DÈS JUIFS D'ALGER.

La troisième classe des habitants d'Alger, sont les juifs dont il y a trois castes. Les uns viennent d'Espagne, d'autres des îles Baléares, beaucoup enfin sont natifs de la terre d'Afrique.

Tous vivent — comme c'est leur usage partout — de quelque genre de commerce, la plupart ont des boutiques où ils débitent de la mercerie, ou toute autre menues marchandises. Il en est cependant qui vendent les mêmes objets par les rues, portant au bras des corbeilles ou des boîtes, et crient : qui veut acheter !

D'autres sont tailleurs, bijoutiers en corail ou épiciers. Beaucoup aussi achètent les objets pillés par les corsaires et les revendent avec grand bénéfice aux marchands chrétiens.

Il y en a qui voyagent avec des marchandises, et se rendent à Tunis, Djerba, Tripoli, Bône, Constantine, Oran, Tlemcen, Tétouan, Fez et vont même jusqu'à Constantinople.

La plupart des orfèvres d'Alger sont juifs; il y a aussi quelques renégats mais pas un seul Maure. Ce sont les juifs qui battent la monnaie d'or, d'argent et de cuivre, dont seuls ils ont charge. Les fraudes et altérations qu'ils pratiquent dans cette industrie sont considérables.

Quelques maîtres enseignent aux enfants à lire l'hébreu, et à écrire l'arabe en caractères hébraïques; mais aucun d'eux n'est instruit et tous sont grandement obstinés dans leurs cérémonies, et rêveries judaïques, ainsi que je l'ai constaté en discutant souvent avec eux (1).

Les juifs sont répartis en deux quartiers, contenant en tout 150 maisons. Dans chacun de ces quartiers il y a une Synagogue, où ils s'assemblent les samedis et célèbrent leurs fêtes très scrupuleusement, en chantant à haute voix des psaumes hébraïques. Beaucoup vont faire dans ces temples leurs prières tous les jours.

La congrégation toute entière paye au Pacha un tribut annuel de 1,500 *doblas* lesquels font 600 écus d'or (2). Mais en définitive on en tire bien davantage, car sur la moindre plainte, ou sous le plus léger prétexte, on les dépouille en leur faisant payer de fortes sommes.

Les juifs répartissent entre eux l'impôt annuel, en faisant payer chacun suivant ses facultés. Toutes les fois qu'il s'agit de parler en leur nom, ou d'entrer en composition, ils ont un de leurs notables qu'ils élisent à cet effet, et dont le Pacha confirme la nomination; ils l'appellent *Caciz* (3).

(1) Cette assertion peut-être fondée, mais Hacdo n'est jamais venu à Alger.

(2) La *dobla* valait 1 fr. 65 c., et l'écu d'or 4 fr. 05 c. environ, ce qui fait à peu près 2,475 fr.

(3) C'est le mot arabe *كسيس* *Kessis* par lequel en Egypte et en Syrie on dé-

Ces gens sont tenus par les musulmans en un tel état d'abjection, qu'un enfant Maure rencontrant un juif si considérable qu'il soit, lui fera ôter son bonnet, déchausser ses sandales, et avec celles-ci, lui donnera mille soufflets sur le visage, sans que le juif ose se défendre ou remuer, n'ayant d'autre ressource que de s'enfuir dès qu'il le peut.

De même si un chrétien rencontre un juif, il lui donnera mille gourmades, et si le juif va pour frapper le chrétien, et qu'il soit vu par quelque Turc ou Maure, ceux-ci prennent aussitôt parti pour le chrétien, fût-ce un vil esclave, et ils lui crient : Tue ce chien de juif!!! Juste paiement et pénitence de leur grand péché et de leur obstination!... Cette situation excite beaucoup de juifs à se faire musulmans même parmi les plus riches. Cependant il n'en est pas un quelque soit le nombre d'années écoulées depuis son apostasie, à qui il entre dans la tête d'être un bon musulman, et de croire à la loi de Mahomet; ils sont toujours aussi juifs de cette façon que de l'autre.

Le costume de tous les juifs est identique : Ils ont des culottes de toile, une chemise et un pourpoint long comme une soutane et de couleur noire, et par-dessus ils revêtent un bournous noir, et quelquefois blanc.

Les juifs d'origine espagnole portent un bonnet rond de point de Tolède; ceux de France ou d'Italie coiffent une espèce de bonnet en forme de chausse dont une extrémité leur tombe en arrière sur la nuque; ceux qui sont nés en Afrique portent une calotte rouge avec une bande d'étoffe blanche enroulée autour, mais ils doivent pour se faire reconnaître laisser pendre leurs cheveux sur le front; enfin ceux qui viennent de Constantinople sont coiffés comme les Turcs mais leur turban est jaune, ils chaussent aussi quelquefois des bottes ou *temmak* noirs, car ils ne peuvent porter leur chaussure d'une autre couleur; en général ils ne portent que des pantoufles.

signe encore le chef supérieur de la religion chrétienne de chaque localité, nous ne pensons pas que cette dénomination ait jamais été appliquée aux juifs, et notamment à Alger, où nous nous sommes assuré qu'elle n'est connue que des Maltais qui l'employent dans sa véritable acception.

Tous, même les plus riches d'entre eux, vivent comme des misérables : Ils ont beau se laver souvent, ils sentent toujours le bouc, eux, et leurs demeures. Ils ont des boucheries particulières, attendu que par suite de leur superstition, et de leurs coutumes judaïques, ils ne mangent pas de la chair d'un animal tué par un Maure ou un Chrétien, non plus de la même manière que tout le monde la mange. Ils emploient beaucoup de captifs chrétiens qu'ils achètent et traitent assez bien ; mais sur ce dernier point les juifs devenus musulmans sont pires que les Turcs et les Maures eux-mêmes. En effet le juif resté dans sa religion peut craindre s'il traite mal son esclave chrétien, que celui-ci aille se plaindre au Pacha, qui alors le confisque, c'est ce que ne redoute pas le *Slami* ou juif renégat, parceque le Pacha n'a plus le même droit. Il leur est donc loisible de satisfaire la haine qu'ils portent au chrétien, en leur double qualité de juif et de musulman, ce dont ils ne se font pas faute, par les mauvais traitements dont ils accablent leurs malheureux captifs.

CHAPITRE XXIX.

DES LANGUES ET DES MONNAIES EN USAGE A ALGER.

On parle trois langues à Alger : Le Turc que pratiquent les Osmanlis entre eux, et avec leurs renégats; des Maures, et aussi beaucoup de captifs chrétiens parlent très-bien cette langue par suite de leur fréquentation avec les Turcs.

La deuxième langue est l'Arabe, qui est généralement usitée par tous, car non-seulement les Maures, mais les Turcs, pour peu qu'ils séjournent quelque temps à Alger, et les chrétiens nécessairement en rapport avec les indigènes, parlent l'arabe peu ou beaucoup. Bien que nous appelions généralement Maures tous les natifs de Berbérie, leur langue n'est pas partout la même, pas plus que la manière de la parler. Il est bien vrai que depuis la Sous partie extrême de la Berbérie à l'occident, jusque dans l'Arabie, tous les Maures s'accordent sur beaucoup d'expressions, et sur la manière de parler leur langue. Mais les Arabes de l'Arabie conquérants, par le fait de leur mélange avec tant de provinces conquises, corrompent tellement leur propre langue, que

l'arabe parlé aujourd'hui en Berbérie, n'est plus l'arabe proprement dit.

D'un autre côté, les naturels africains, habitant de ces contrées, dont chaque province avait un dialecte distinct, le perdirent par l'introduction de beaucoup de mots arabes, et leur langage devint très-différent, au point qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. De même un pur espagnol, n'entend pas un pur italien, ni un français, tellement qu'à quatre lieues d'Alger (1) il y a des Kabyles qui parlent tout autrement que les Arabes et les citadins, et ces derniers ne parlent pas non plus comme les Arabes, ou comme les Kabyles (2).

La troisième langue en usage à Alger, est la langue *Franque* ainsi appelée par les musulmans non pas qu'en la parlant, ils croient s'exprimer dans la langue d'une nation chrétienne quelconque, mais parceque au moyen d'un jargon usité parmi eux, ils s'entendent avec les chrétiens, la langue *Franque* étant un mélange de divers mots espagnols ou italiens pour la plupart. Il s'y est aussi depuis peu glissé quelques mots portugais, après qu'on eût amené à Alger de Tetouan et de Fez, un très grand nombre de gens de cette nation faits prisonniers dans la bataille que perdit leroi de Portugal, Don Sébastien (3).

Joignez à cela la confusion et le mélange de tous ces mots, leur mauvaise prononciation par ces musulmans, qui ne savent pas conjuguer les modes et les temps des verbes comme les chrétiens à qui ces mots appartiennent, cette langue *Franque* n'est qu'un jargon, ou plutôt un patois de nègre arrivé de son pays, et récemment amené en Espagne. Pourtant ce jargon est d'un usage si général, qu'on l'emploie pour toutes les affaires, et toutes les relations entre Turcs, Maures et chrétiens, et elles sont nombreuses; de sorte qu'il n'est point de Turc, de Maure, même parmi les femmes et les enfants qui ne parle couramment ce langage, et ne s'entende avec les chrétiens.

(1) Quatre lieues ? Il faut au moins tripler.

(2) Haedo ne paraît pas certain de l'existence de la langue kabyle et de ses divers dialectes.

3 Le 4 août 1578.

Il y a aussi beaucoup de musulmans qui ont été captifs, en Espagne, en Italie ou en France. D'autre part il y a une multitude infinie de renégats de ces contrées, et une grande quantité de juifs qui y ont été lesquels parlent très-joliment l'Espagnol, le Français ou l'Italien. Il en est de même de tous les enfants des renégats et des renégates qui ayant appris la langue nationale de leurs pères et mères, la parlent aussi bien que s'ils étaient nés en Espagne ou en Italie.

Il en est des monnaies, comme des langages de la chrétienté, car les écus d'Italie et particulièrement ceux d'Espagne, ont tous cours à Alger, et cela aussi bien que les *metkal* de Fez et les sequins de Turquie. Cependant la monnaie étrangère qu'ils estiment le plus, qu'ils accueillent avec le plus de faveur, et dont ils tirent le plus de profit, est celle d'Espagne de quatre (1) et de huit réaux, que l'on envoie jusqu'au Caire, d'où elle va aux grandes Indes orientales, au Cathay, en Chine et en Tartarie, celui qui l'exporte gagnant toujours dessus. Aussi ne peut-on porter à Alger et en Berbérie une marchandise plus précieuse ni de plus de valeur que les réaux (2) d'Espagne.

Quant à la monnaie particulière d'Alger, elle se compose de pièces de cuivre, d'argent et d'or. En cuivre on fabrique la monnaie la plus basse, que l'on appelle *Bourbe* ; elle est ronde et de la grandeur d'une *Blanca* ou *Centil* de Portugal, mais du double plus épaisse et plus pesante, il en faut six pour faire une Aspre.

L'*Aspre* est d'argent, grand comme le quart d'une *Blanca* et de figure carrée ; dix font un réal d'Espagne, et quand ceux-ci manquent, il en faut quelquefois onze et douze. On fabrique les *Aspres* et les *Bourbes* à Alger seulement.

Ensuite vient la *Rubia*, monnaie d'or mêlée de beaucoup de cuivre, ce qui la met à un titre très-bas ; elle vaut 25 *Aspres*, est de figure ronde, et de la grandeur d'un bien petit réal simple (3).

(1) *Real de à cuatro*, équivalant à quatre réaux d'argent, c'est le Douro dont la valeur est de 5 fr. 50 c.

(2) Réal a ici un sens général.

(3) C'est-à-dire le réal de moindre valeur, celui de *Vellon*.

Après vient la demie *Ziama*, qui est aussi d'or avec alliage de cuivre, elle vaut deux *Rubia* ou 50 *Aspres*, et la *Ziana* qui en vaut 100, c'est à-dire environ deux *doblas* (4). Les *Rubia* et *Ziana* se fabriquent uniquement à Tlemsen, et portent en caractères arabes, le nom du souverain qui les a fait frapper. Elles ont cours dans toutes les provinces, jusqu'à Biskari (Biskra), et la Zahara (le Sahara), contrée voisine du pays des nègres, et aussi dans la direction du Levant jusqu'à Tunis. Elles circulent encore dans les royaumes de Kouko et du Labès (Beni el-Abbès).

Il y a aussi des *Soltani* d'or fin, dont chacun vaut 140 *Aspres*, et que l'on fabrique à Alger seulement.

L'écu d'Espagne valait ordinairement 125 *Aspres*, et Djafar Pacha, souverain d'Alger en 1580, l'a fait monter à 130. Quand on achète ces écus à des marchands, ils valent davantage, suivant leur abondance ou leur rareté sur la place. Les écus de France au soleil et ceux d'Italie ont à peu près la même valeur, cependant on préfère toujours ceux d'Espagne.

Le séquin ou *Soltani* de Constantinople vaut 150 *Aspres*, et le *Metkal* de Fez 175; mais Djafar Pacha, en 1580, fit monter le *Soltani* à 175 *Aspres*, et le *Metkal* à 225, parce qu'il y avait alors très-peu de cette monnaie.

En somme, toutes ces pièces, réaux, écus, soltani, etc., ont une valeur incertaine, parce que les Pachas d'Alger la font monter ou descendre, suivant les exigences du moment.

CHAPITRE XXX.

DE LEURS USAGES ET CÉRÉMONIES DANS LES MARIAGES.

S'il est vrai que beaucoup de musulmans et de renégats se contentent d'une seule femme, un grand nombre d'autres, (d'après l'usage général, et en conformité avec la liberté charnelle que Mahomet leur a concédée), ont deux, trois, quatre femmes et même davantage. Certains marabouts sont d'avis qu'on ne doit pas dépasser le nombre de quatre (d'autres disent sept) et que cette pluralité des femmes est comme une enceinte de

(4) Environ 3 fr. 25.

murailles, derrière laquelle on doit renfermer ses désirs charnels, pour ne point passer outre, et pécher avec d'autres femmes.

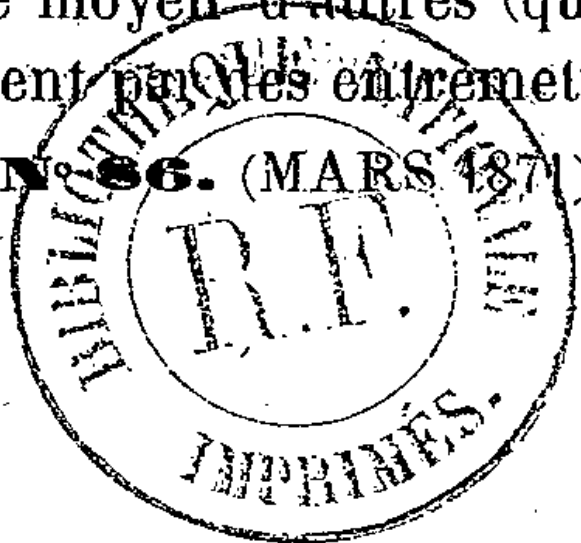
Les musulmans d'Alger se marient indifféremment avec quelques femmes turques venues de Constantinople (mais celles-ci sont rares), avec des Mauresques, des renégates, ou avec des filles de Juifs, pourvu que ces dernières se fassent musulmanes ; de façon que (pourvu que cela leur plaise ou leur profite) nul d'entre eux ne fait cas (quelque personnage principal qu'il puisse être) du lignage de la femme, ou de la noblesse (de naissance), qu'elle peut avoir. Ils ne s'arrêtent pas non plus au degré de parenté avec l'épouse, pourvu que celle-ci ne soit pas leur sœur. Leurs savants et marabouts leur ont persuadé que sous ce rapport, la sœur de lait leur est aussi bien défendue que l'autre, mais ils y ont trouvé ce correctif : si le frère de lait mangeait du pain, ou quelque autre aliment alors qu'il tétait avec la fille, cela n'est plus un péché pour lui d'épouser celle-ci, car alors ils ne sont plus de même sang, puisqu'ils ne se sont pas sustentés d'une même nourriture !

Ordinairement, les musulmans préfèrent épouser des renégates, parce que celles-ci sont toutes plus accomplies, et diligentes dans le service des maris et le gouvernement de leurs maisons, et plus soigneuses que les Turques et les Mauresques.

Si le musulman l'achète chrétienne et la fait se convertir à l'Islamisme, elle est toujours son esclave, à moins qu'il ne l'affranchisse expressément. Cette femme lui est donc d'autant plus obéissante et se conforme d'autant mieux à son humeur, qu'elle ne veut pas être vendue par lui, comme il le peut faire, sauf s'il en a eu quelques enfants.

Ils usent aussi charnellement de leurs esclaves chrétiennes — ce qui ne leur est point défendu — mais, s'ils en ont des enfants, ils ne peuvent plus désormais les vendre.

Ils ont dans leur manière de contracter mariage, deux procédés très-différents de ce qui se pratique en chrétienté. L'un, c'est qu'aucun d'eux ne prend femme, quelle qu'elle soit, si ce n'est d'après le goût d'un autre, et sans la voir, car tous leurs mariages se traitent par le moyen d'autres (que les parties intéressées), et particulièrement par des entremetteuses, qui vont



de maison en maison examiner les filles des uns et des autres, et c'est d'après leurs rapports, que les hommes se décident à prendre femme.

La seconde c'est que, tandis que les femmes chrétiennes, et beaucoup d'autres, apportent une dot à leurs maris en l'épousant, pour l'aider à supporter les charges et les embarras du ménage, ici ce sont eux au contraire qui dotent leurs femmes avant de les prendre, et qui par conséquent les achètent.

Il est vrai que si le père ou la mère de la mariée sont morts, ou meurent après son mariage, et qu'elle apporte à la maison conjugale l'héritage qui lui revient, et que les deux époux en jouissent en commun, le mari ne peut ni le vendre ni l'aliéner, mais il est obligé de le conserver toujours sans en rien distraire.

L'homme règle avec le père ou les parents les plus proches de la fille, la dot qu'il promet à celle-ci, et on dresse acte judiciaire de sa promesse par devant le cadhi. Ceci fait et accordé, le marié envoie à sa future un présent de comestibles, tels que beignets, qu'ils appellent *Assinges* (1), et autres gâteaux de miel.

Les plus riches envoient aussi un ou deux paniers pleins de cosmétiques, de fard, de henna, et autres ingrédients et compositions, pour indiquer leur choix et leur acceptation complète de l'épouse.

Cinq, six jours ou plus, à leur volonté, avant que la fille soit remise à son mari, et qu'on célèbre les noces, les parents et amies de celles-ci font dans sa maison de grands bals et fêtes, y invitant toutes les parentes et amies, connaissances et voisines, et les dames principales de la ville. Le bal se fait au son des *sonaja* (instrument qui ressemble au tambour de basque, mais est sans peau) et des tambours de basque, touchés par des Mauresques (*Msama*) qui ne vivent que de ce métier, et qui sont rémunérées par ce qu'elles reçoivent des assistants. Il est d'usage que celle qui achève de danser, s'adresse à chacun, tendant la main pour avoir de l'argent, et ce qu'elle reçoit, elle le donne aux Mauresques qui jouent des instruments. On réunit de la

(1) Lisez : *Sfendj* شبنج beignet; le gâteau de miel s'appelle شهادة *hahda*.

sorte une bonne quantité d'argent, parce qu'il vient beaucoup de monde à ces sortes de fêtes, qu'on y danse presque tout le jour, et la nuit, et que tout le monde donne, à différentes reprises, fréquemment répétées.

Toutes les journées qui précèdent le mariage, on en emploie une partie à laver, masser, mener au bain, savonner, farder, peindre la mariée, de manière que si laide qu'elle soit, elle finit par paraître sortable; ce travail est exécuté par certaines Mauresques qui ne vivent que de cela.

Le jour venu de la remettre au mari, on donne un très-grand repas dans la soirée; le marié, chez lui, à ses parents et amis; les parents de la mariée traitent dans leur maison les gens de leur parenté et connaissance, tenant les hommes et les femmes à part les uns des autres, dans des appartements séparés, de manière qu'ils ne puissent pas se voir.

Le repas terminé, et après qu'on a de nouveau arrangé la future avec beaucoup de bijoux et de perles, et qu'on lui a peint la figure de blanc et de rouge, et les bras avec du henna jusqu'aux coudes, de telle sorte qu'elle ressemble à une véritable mascarade, aussitôt les hommes sortent dans la rue avec les femmes, et se placent en ordonnance comme une procession sur deux rangs. Tous les hommes marchent devant, ayant au milieu d'eux, deux ou trois batteurs de tambourins et joueurs de cornemuse, derrière marchent toutes les femmes couvertes de leurs mantes et ayant la figure voilée, et enfin, la mariée que l'on porte, couverte et cachée à tous les regards. Tous, dans cet ordre, hommes et femmes, ayant à la main une bougie blanche allumée, promènent la future par les rues de la ville.

Pendant cette procession de la mariée, le marié demeure à la maison avec le surplus des gens de la noce, et avant le retour de sa future, il s'enferme dans la chambre nuptiale, qui a été arrangée du mieux qu'on a pu pour les époux, il s'assied sur des coussins, l'usage des chaises leur étant inconnu.

Au retour de la mariée, le cortège se retire, sauf les parentes et les amies; ces femmes la conduisent alors dans une chambre, et lui ôtant sa mante, lui retroussent les manches jusqu'aux coudes, laissant nus ses bras teints comme on l'a dit, et

lui faisant placer les deux mains en anses sur les flancs, elles lui jettent sur la figure un voile blanc très-fin et transparent, et au son des tambours de basque, elles arrivent avec elle à la porte de la chambre où est le marié. Celui-ci vient aussitôt la recevoir à la porte, la prend par les mains, puis refermant la porte, fait asseoir son épouse sur les coussins où il se tenait.

Ils ont coutume, dans cette remise de la mariée, de chercher chacun à mettre son pied sur celui de l'autre, parce qu'ils disent que celui qui y réussira sera le coq de la maison, dominera et commandera toujours l'autre.

La mariée étant assise, l'époux lui ôte son voile, et alors tous deux se voient pour la première fois de leur vie. Le mari a beau parler à sa femme, elle ne lui répond rien, si d'abord il ne lui a fait quelque cadeau, un anneau, des bracelets ou des pièces d'or.

Lorsque le mariage est consommé, la coutume veut que le mari prenne la culotte de l'épouse — car toutes les Mauresques portent des culottes de toile — et qu'ouvrant la porte de la chambre, il la jette aux femmes qui sont restées dehors pour attendre cette remise, ou qu'il la donne à sa belle-mère, ou bien à l'une des plus proches parentes de sa femme, qui se tient toujours à portée pour cela. La culotte est reçue avec de nombreuses acclamations et au son des tambours de basque et *senajas*. La mère ou la plus proche parente montre alors à toutes les femmes présentes le témoignage de l'honnêteté et de la vertu de la mariée.

Le lendemain matin, on fait à la maison beaucoup de beignets, que l'on envoie en présent chez tous les parents et amis. Ce même matin, le mari va au bain s'ablutionner tout le corps, ainsi que doivent le faire, chaque fois, tous ceux qui ont eu des rapports avec leurs femmes. Quant à la mariée, elle doit rester sept jours sans aller au bain, parce que, disent les savants, elle est alors en paradis et sans péché; mais après ce terme, elle est, d'après eux, obligée aux ablutions légales, sans qu'ils expliquent pourquoi il y a chose illicite et péché dans un cas et non dans l'autre.

On se dispense de toutes ces cérémonies de bals, banquets et

processions, quand la mariée est une chrétienne achetée et faite renégate; on ne dote pas celle-ci non plus, à moins qu'on ne l'affranchisse, parce que, dans ce cas, on est obligé d'en passer acte par devant le cadhi, juge local, en déclarant alors la quotité de la dot qu'on promet et s'engage à donner, attendu que si l'on vient ensuite à la répudier, on devra lui payer d'abord cette dot, absolument comme aux autres femmes musulmanes, ainsi que nous le dirons plus loin.

Parmi ceux qui possèdent plusieurs épouses, il en est quelques-uns qui les ont en divers endroits, comme qui dirait : une à Madrid, une autre à Tolède, une troisième à Alcala, une quatrième à Salamanque et une dernière à Lisbonne, mais ils doivent pourvoir à leur entretien à toutes, car, selon leurs marabouts, c'est un grand péché d'épouser plus de femmes qu'on n'en peut nourrir. Un très-grand nombre ont leurs femmes dans une même maison, mais dans différentes chambres. Ils doivent coucher avec toutes en partageant entre elles leurs assiduités par jours, semaines, ou mois; et cela sous peine de pécher très-gravement, car à moins qu'ils ne soient malades, ou aient quelque légitime excuse, ils doivent coucher avec quelqu'une d'elles dans la nuit du jeudi qu'ils appellent *Chamis* (lisez Khamis), qui veut dire autant que veille du *Chuma* (lisez Djemâa) ou vendredi, qui est leur fête. Ceux qui sont engendrés en cette nuit sont considérés comme des chérifs ou descendants de Mahomet, de telle sorte que (comme personne, sous peine d'être brûlé vif, ne peut se permettre la plus petite offense envers ceux qui descendent du sang de Mahomet, et qu'on appelle proprement chérifs), on encourrait la même peine si l'on maltraite ceux qui ont été engendrés la veille du vendredi (1), parce que, ainsi qu'on l'a dit, ils sont réputés parents de Mahomet et traités comme chérifs.

Cet usage d'avoir tant de femmes étant admis, celles-ci s'arrangent de leur mieux les unes avec les autres pour que leur mari ne les répudie pas. Cependant, d'ordinaire elles ne s'aiment pas

(1) Comment le savoir ?

beaucoup, ne mangent pas ensemble, et se tiennent en garde les unes contre les autres, de peur qu'on ne leur administre du poison. Il y a toujours entr'elles des haines, de l'envie, des jalousies, et il en est de même de leurs enfants qui jamais ne s'aiment sincèrement.

C'est là un argument de la dernière évidence, qui prouve que la pluralité des femmes est contraire à la raison naturelle, au but du mariage, et à une des fins que Dieu a eues en vue en l'instituant, laquelle est l'amour, la paix et la concorde entre les conjoints et leur progéniture.

Les maris musulmans sont aussi très-jaloux de leurs femmes, et ne veulent pas qu'elles soient vues même par leurs propres frères; c'est pour cela qu'ils n'ont pas de fenêtres sur la rue et qu'il n'entre dans la maison ni Maure, ni Turc ou renégat sans que ceux de la maison crient d'abord : Garde à vous, garde à vous ! Faites le chemin libre ! A ce signal, les femmes courent aussitôt se cacher en leurs appartements, comme les lapins dans leurs terriers, dès qu'ils sentent l'oiseau de proie. Outre cela, les Turcs principaux font continuellement surveiller leurs épouses par des eunuques noirs qu'ils appellent *aga*, et qui seuls entrent chez elles et font leurs commissions et donnent leurs réponses.

Mais des chrétiens, libres ou esclaves, les femmes musulmanes ne se gardent pas d'être vues, si ce n'est les femmes des grands dignitaires et fonctionnaires, qui en cela agissent par un sentiment de gravité et de convenance de position.

CHAPITRE XXXI.

CÉRÉMONIES USITÉES LORS DE L'ACCOUCHEMENT ET POUR L'ÉLEVAGE DES ENFANTS.

Pendant qu'une femme est en couches elle est très-visitée par ses parentes et amies qui l'encouragent, la reconfortent et la servent avec une notable diligence. Dans cette période et ce temps de travail, elles invoquent plusieurs de leurs marabouts qu'elles tiennent pour saints, leur font des vœux, et brûlent des parfums, à tel point, que je ne sais où elles trouvent tant d'inventions. Si

tout cela ne suffit pas pour amener l'enfantement elles prennent un drap, et appellent des garçons de l'école qui saisissent chacun un coin de ce drap qu'ils tiennent bien tendu, et mettant au milieu un œuf de poule vont par toutes les rues, chantant certaines oraisons, se répondant les uns les autres, comme en chœur, ce qu'entendant les femmes turques et mauresques, à l'instant mues de pitié, elles courent aux portes avec des jarres pleines d'eau, qu'elles jettent subitement sur l'œuf avec la croyance qu'en le cassant avec cette eau, la femme en travail accouchera tout-à-coup.

Quand l'enfantement a eu lieu, si c'est un garçon les femmes font le *ouilouil* deux ou trois fois, à plein gosier, et une fois seulement si c'est une fille. Dans le cas de premier accouchement, le lendemain de la délivrance on fait de grands bals, avec tambours de basque, et *sonajas*, et on invite les parents et amis. Le repas se compose de beignets, viande, riz, couscous et d'autres mets de leur cuisine. Les parents qui sont riches envoient à l'accouchée du mouton, des *asfinges* (1) et des espèces de pains d'épices en leur faisant compliment de leur délivrance. Mais les femmes seules, les parentes ou amies visitent les accouchées.

Sept jours après l'accouchement, on invite la famille et les amies à un repas à la suite duquel on emmène la nouvelle accouchée au bain, et l'enfant avec elle si c'est une fille, toujours à grand bruit de tambours de basque et de *senajas* devant le cortège, et la petite, richement attifée, est portée dans les bras de quelque esclave négresse ou chrétienne, qui marche au milieu de la procession. Quand l'accouchée s'est lavée ainsi que son enfant on revient à la maison, où se donne un autre repas de réjouissance, et des bals toujours au son des tambours de basque.

L'élevage des garçons se fait avec grand apparat : la première année et même au-delà, on ne lui donne que le lait du sein. On le mène fréquemment aux marabouts vivants, ou en pèlerinage

(1) *Sfendj* comme nous l'avons dit plus haut signifie le beignet en général, mais les gâteaux qu'on fait à l'occasion d'un accouchement s'appellent طومينة *thoummina*.

aux chapelles qui renferment les cendres de ces saints personnages.

Il y a quelques mères qui par dévotion enterrent leurs enfants jusqu'au cou dans le sable du bord de la mer, le laissant ainsi une heure et plus, persuadées que celui qui échappe et survit à cette épreuve, aura une longue et saine existence, et que tout lui arrivera heureusement.

Elles leur mettent au cou beaucoup d'écrits ou amulettes que donnent ces mêmes marabouts, où sont figurés beaucoup de caractères et de lettres arabes ou turques portant avec les noms des démons, quelques paroles du Koran. On leur met encore sur le corps une infinité de babioles et amulettes, tels que une épaule de hérisson, une tête de caméléon, des os de tortue, des griffes de lion, un morceau de la peau du front dudit animal, quelque défense de sanglier, ils considèrent tout cela comme des reliques.

Mais ce qui est le plus efficace pour les garçons, ce sont d'abord des becs d'aigle que l'on garnit d'or ou d'argent, puis des chaînons de cotte de maille, de tout petits coquillages de mer, une tablette ou plaque d'argent, portant quelques mots du Koran, une main avec les cinq doigts, en argent ou d'autre métal et une foule de choses auxquelles ils ont dévotion, et dont ils tirent des augures.

Quelquefois, un seul garçon est chargé de tout ce que nous venons de dire.

Ils aiment à donner leurs garçons à nourrir à quelques-unes de leurs esclaves chrétiennes ayant du lait, et cependant ils ne les en récompensent pas beaucoup en général.

Quelques-uns, cependant, mais peu nombreux promettent, à ces chrétiennes nourrices, de leur donner la liberté au bout de quelques années, quand elles auront élevé l'enfant, et ils tiennent parole.

Quand l'enfant est ainsi élevé, on ne cherche pas le moins du monde à lui enseigner les bonnes manières, à lui donner l'éducation convenable, à le contenir, à le châtier et le reprendre, et les parents le laissent, comme ferait quelque animal, suivre ses bonnes ou mauvaises inclinations. Vers l'âge de neuf ou dix ans, quelques parents, mais en bien petit nombre, les envoient à l'école,

pour apprendre à lire et écrire l'arabe ou le turc, et rarement ces deux langues à la fois.

C'est dans le même genre que les mères montrent à leurs filles à coudre et à travailler, si toutefois elles le savent elles-mêmes (ce qui est le cas du petit nombre), ou elles les envoient chez des maîtresses couturières, mais celles qui font cela sont les femmes pauvres.

L'époque de la circoncision pour les garçons n'est pas certaine et déterminée, parce que les uns y sont soumis étant fort petits et d'autres à douze ou quatorze ans. La pratique de la circoncision est comme nous l'avons indiquée pour les renégats. Les hommes seuls sont soumis à cette opération, quoiqu'au grand Caire et ailleurs on y soumette aussi les femmes, retranchant de leurs parties naturelles certaines portions superflues, ce qui s'exécute par des matrones qui en font métier. Mais cela ne se fait pas à Alger, dont les mœurs et les usages nous occupent seuls ici.

Quand une fille est grande et bonne à marier, on la lave bien, on lui rase les cheveux de la nuque, on lui rogne un peu ceux du devant du front, on lui fait faire la prière (comme nous avons dit des renégates), quoique les femmes n'aillent pas à la mosquée pour prier, parce que les marabouts disent que cela est *harem* (*haram*, défendu), et que c'est un cas d'excommunication que de le faire; attendu que la vue des femmes fait pécher les hommes, et qu'il en adviendrait ainsi si on les voyait à la mosquée.

Quand les enfants sont adultes, chacun suit le genre de vie qui lui convient le plus, quoique ordinairement chacun suive le métier de son père, se faisant, selon cette règle, corsaire, marchand, janissaire ou artisan.

En général, tous dès l'âge de quatorze ans, sont, sans exception, entachés de toute espèce de vices, ils s'adonnent à boire continuellement du vin, de l'eau-de-vie et à pratiquer toute espèce de luxure et sodomie.

Les Juifs n'épousent que des Juives, et quelquefois deux ou trois; ils ne donnent point de dot à leurs femmes et ne les achètent pas comme les musulmans. Mais chaque Juive apporte en ménage une dot fournie par ses père et mère ou ses parents.

On pare et farde aussi beaucoup les mariées juives, quoiqu'on ne leur teigne pas les bras avec du henna, comme aux Mauresques et aux renégates, mais on leur met beaucoup de rouge et de blanc, avec quantité de perles, d'anneaux, de bracelets. On leur fait aussi une fête publique le jour de la noce ; dans une cour bien ornée d'étoffes de soie ou autres, selon les moyens de la famille, et la mariée parée richement est assise sur un échafaud, comme une reine, et toutes les Juives se réunissent pour danser, chanter et jouer des instruments. Entre qui veut, musulmans et chrétiens, ce que ne permettent pas les musulmanes dans les fêtes analogues, si ce n'est aux chrétiens, de qui elles se laissent voir, comme on l'a déjà dit.

Mais dans ces réunions et bals où la mariée juive et ses compagnes sont si richement vêtues et couvertes d'or, de bijoux, de perles, les Juifs — pour qu'il ne s'introduise pas chez eux des voleurs musulmans, principalement des janissaires — louent deux ou trois janissaires que l'Aga leur signale, et qui gardent l'entrée de la porte, fonction pour laquelle ils sont très-bien payés.

Et comme cette nation fut toujours et est aujourd'hui la plus affectionnée à ses enfants, de toutes celles qu'il y a ou qui ont existé en ce monde, il est incroyable avec quel amour et quel soin ils les élèvent. Dès qu'un enfant peut marcher, son père le conduit par la main le samedi, ou les fêtes, à la Synagogue, et lui fait aussitôt apprendre à lire et écrire en hébreu, et quelquefois même en arabe. Quand ils deviennent adultes, ils n'osent pas les châtier ou les irriter, parce que beaucoup, pour ce fait, embrasseraient aussitôt l'Islamisme, malgré leurs parents, qui ne peuvent l'empêcher. Aussi, par ce motif, beaucoup de jeunes gens juifs sont très-vicieux, s'adonnant au jeu et à l'ivrognerie, et particulièrement font amitié avec quelques Turcs ou renégats, à qui ils servent de mignons, prenant aussitôt en goût les vices de ces gens-là.

CHAPITRE XXXII.

COSTUME DES MUSULMANES D'ALGER.

Le costume des femmes d'Alger n'est pas le même pour toutes (sans parler des femmes kabyles ou arabes dont il a été déjà question quand nous avons traité de leurs maris); d'abord, elles portent des chemises de toile très-blanches, très-fines, sans col, comme du reste dans toutes les autres parties de leur costume, qui est toujours très-décolleté; ces chemises sont si longues qu'elles leur arrivent aux pieds, et sont larges comme deux chemises d'homme.

Par-dessus la dite chemise, elles portent une de ces trois choses: ou une autre chemise très-grande, large, très-fine et très-blanche, qu'elles appellent *Adorra* (Gandoura), ou une *Malaxa*, qui est une sorte de drap, sauf que le drap est carré, et que la *Malaxa* est large de trois coudées environ et longue de huit ou neuf; elles s'en entourent le corps par-dessus la chemise.

Ce que beaucoup font encore — elles portent sur la chemise de toile une autre de soie ordinaire ou transparente qui leur arrive aux pieds. S'il fait grand froid, elles revêtent un sayon de drap ou de soie, comme en portent leurs maris, et qu'elles appellent *Goleyla* (R'elila). Les femmes d'origine turque, par-dessus leurs chemises, très-longues, très-larges et brodées en soie autour du cou et des manches, revêtent un long sayon tombant à mi-jambe, lequel est de quelque drap fin, de satin, de velours ou de damas de diverses couleurs. Le col est très-évasé, de sorte qu'il reste très-ouvert jusqu'aux seins. Ce sayon est maintenu sur la poitrine au moyen de quelques grands boutons d'or ou d'argent bien ouvrés. Ce vêtement s'appelle *R'elila*, comme celui des Mauresques.

Elles n'ont pas la coutume de porter des jupons, et cette casaque en fait l'office. Si elles éprouvent beaucoup de froid (chose rare, Alger étant un pays tempéré), elles revêtent deux de ces casaques, ou bien quelque casaque de drap, qui est presque comme un jupon. Elles se ceignent par-dessus cette casaque avec

des ceintures faites d'étoffes fines ou de soie de diverses couleurs. La dite casaque ou *Gossila* (R'elila) n'arrive avec les manches que jusqu'aux coudes, comme nous avons dit des Kaf-tans des Turcs et Maures, aussi pour que ces dames se puissent laver l'avant-bras quand la nécessité l'exige, pour les cérémonies et ablutions, comme quand on fait la prière, elles portent comme leurs maris des manches détachées en soie, velours ou satin, qui les couvrent du coude au poignet: et comme ces manches sont très-longues, de toute la longueur du bras, elles les froncent de manière qu'elles se resserrent dans l'espace compris entre le coude et le poignet.

Il y en a qui, par élégance, portent sur cette chemise, quand on est en été, pour ne pas se vêtir alors de drap ou d'un lourd vêtement de soie, une autre chemise très-grande, ample et très-blanche, de toile ou de soie de couleur, comme nous avons dit pour les Turques, qui prennent quelquefois plaisir de s'habiller à la Mauresque.

Toutes les musulmanes algériennes, sans exception, portent sur la tête :

Une espèce de coiffe où elles placent leurs cheveux et qu'elles appellent en arabe *Lartia* ou la *Beniga* (1), laquelle est de toile et travaillée sur le devant en soie de couleur verte, jaune ou rouge, sur laquelle, et autour de la tête, elles ont une de ces trois choses : une tresse turque de fine toile très-ténue, large de quatre doigts et longue de huit à dix palmes, ornée à ses extrémités de franges d'or qu'elles appellent *Saba* ou *Cuy-cfali* (2), et attachant cette tresse sur et autour de la tête, avec un noeud sur la nuque, les pointes descendent jusqu'au dessous de la ceinture.

Elles ont encore une autre tresse d'étoffe de soie ténue, comme un ruban de couleur, qu'elles lient comme la tresse autour de la tête, et dont les pointes leur retombent sur les épaules jusqu'à la ceinture.

(1) *Arekia*, *Benika* عرقية — بنية, l'un en toile, l'autre en soie ou velours.

(2) *Eussaba*, *Kefali*.

Elles appellent cette coiffure *Chimbel* (1).

Elles se mettent aussi sur la tête (principalement les plus riches) dans les fêtes et noces, un bonnet rond de brocart, ou richement travaillé d'or sur satin ou damas, et très-raide, qu'elles appellent *Xixia* (2), et que quelques-unes ornent de perles et de pierreries.

Toutes vont ordinairement nu pieds chez elles, bien que quelquefois elles chaussent des pantoufles de cuir, dorées et garnies par-devant avec des houppes de soie de couleur. D'autres, plus pauvres, portent des souliers turs de couleur, bien travaillés, et quelques-unes, les Mauresques principalement, ont des espèces de sandales de cuir, très-jolies, qu'elles appellent *Xerecuilla* (3).

Ces femmes, en général, se rasent autour du cou et de la nuque, où la *Albanega* (Benika) ne peut arriver, et rognent quelque peu les cheveux du front, laissant de chaque côté de la tête pendre des touffes de cheveux courts et bien peignés, qui leur tombent sur les tempes. Ces touffes s'appellent *Sualfe* (Soualef).

Et lorsqu'en chrétienté les femmes estiment tant leur chevelure, surtout quand elle est blonde et dorée, les Algériennes teignent toujours la leur aussi noir que possible. Elles usent pour cela de certaines compositions qu'elles mélangent avec les huiles de senteur que les marchands de Valence leur apportent.

Elles se fardent autrement que les chrétiennes, se mettant beaucoup de blanc et beaucoup plus de rouge; et à l'aide d'une composition très-noire elles se peignent sur les joues, le menton et le front quelques signes, et se font les sourcils très-arqués, de manière qu'ils arrivent jusqu'aux touffes pendant sur les tempes.

En outre, elles se piquent fort d'avoir la paume des mains et les ongles noirs et les pieds jusqu'à leur coude, de sorte que

(1) *Chembir* شوبير c'est le nom qu'on donne aujourd'hui à la coiffure d'une mariée.

(2) Lisez *Chachia*.

(3) Probablement ريجية Rihata.

celui qui les regarde de loin croit qu'elles sont chaussées de pantoufles noires. Elles se teignent les bras en noir jusqu'aux coudes avec du henna, comme nous l'avons dit au sujet des mariées, et cela leur semble à toutes une grande élégance et gentillesse. De fait, cela rend les belles femmes assez laides, et les laides hideuses.

Leur plus grande toilette et parure, consiste à porter une grande quantité de perles en collier et en pendants, ou en boucles d'oreille. Quelques-unes les portent si grandes qu'elles leur arrivent presque aux épaules, et si pesantes qu'elles leur allongent les oreilles, car elles pèsent une livre environ. Elles portent aussi des pendeloques, boucles d'oreille d'or à la mode chrétienne, (pourvu qu'il n'y ait pas de figures) et beaucoup d'anneaux aux doigts, et aux bras des bracelets d'argent et d'or fin. Cependant pour l'ordinaire ces bracelets sont d'un or de bas titre avec alliage, celui dont on fait les *ziana*, monnaie du pays dont nous avons parlé. Beaucoup ont des chaînes d'or avec des poires d'ambre qui leur pendent sur la poitrine; et toutes aiment les parfums, les eaux distillées de fleurs d'orangers et de roses, que les marchands de Valence apportent et vendent très-bien. Beaucoup, principalement les mauresques, turques ou filles de renégates, portent aux jambes près des chevilles des espèces de bracelets d'or ou d'argent bien ouvrés, si ce n'est qu'ils sont tout-à-fait ronds mais la moitié seulement, et l'autre moitié carrée, hauts et larges de quatre ou cinq doigts. Les juives en portent aussi mais beaucoup plus beaux et plus riches. Quand elles sortent, toutes portent des pantalons de toile très-blancs qui leur descendent sur les chevilles et des souliers de cuir noir. Pour n'être pas vues hors de chez elles, elles se couvrent la figure d'un voile blanc fin, qu'elles attachent par un nœud derrière la nuque au-dessous des yeux et du front qui restent à découvert, puis elles se mettent par-dessus la tête une mante de fine étoffe de laine très-déliée, ou de tissu de laine et de soie qu'elles appellent huyque (*haïk*). Elles font blanchir ce vêtement avec soin au moyen de lavages au savon et de fumigations de soufre, etc. Ces mantes sont comme les *malaxas* dont nous avons déjà parlé, ou comme une pièce de drap, longue de 30 palmes et large de 14 ou 15. Elles s'en entourent le

corps de telle façon, qu'elles en attachent une pointe sur la poitrine avec de grandes boucles ou épingles d'argent doré, puis jettent le corps de la mante sur les épaules et la tête, en prenant l'autre bout ou pointe sous le bras droit, et de cette façon elles sont si bien enveloppées qu'il leur reste juste de quoi voir un peu, comme au travers de la salade (visière du casque) bourguignonne d'un homme d'arme.

Elles vont ainsi par les rues si bien couvertes que leurs propres maris ne les peuvent connaître, si ce n'est par leur démarche ou par les personnes qui les accompagnent. Les principales dames qui sortent ainsi mènent avec elles autant de négresses (elles en ont plusieurs qui valent de 25 à 30 écus chacune), que de blanches chrétiennes dont elles ont aussi beaucoup. Le nombre de celles qu'elles emmènent n'est pas déterminé, car chacune se fait accompagner selon son rang et sa richesse. Il y en a qui ont une escorte de quatre, de six et même de dix esclaves ; la plupart n'en ont guère plus d'une ou de deux ; ces suivantes ont aussi des mantes mais pas aussi belles que celles de leurs maîtresses ; elles sont d'ordinaire faites d'étoffe à bandes bleues couvrant la tête et descendant jusqu'à la ceinture. Toutes les esclaves ont le visage découvert, si ce n'est quelqu'une qui a bonne opinion de soi. Les femmes qui n'ont pas d'esclaves et même beaucoup de celles qui en ont, vont seules par la ville quand elles en ont fantaisie, ce dont elles ne se font pas faute.

Les juives s'habillent de la même façon si ce n'est qu'elles n'ont ni pantalons ni souliers, mais seulement des sandales de cuir noir ; de plus elles ne se couvrent pas de la mante, et ne se font pas suivre d'esclaves chrétiennes : les négresses même si elles sont musulmanes ne peuvent être esclaves des juives.

(A suivre.)

